

DA 254 - 23.05

Délibération du Conseil municipal de Vernier du 20 juin 2023

relative à un

CRÉDIT BRUT DE CHF 27'617'000.00 TTC DESTINÉ À LA CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE DÉDIÉE À LA MOBILITÉ DOUCE ENTRE LE QUARTIER DE L'ÉTANG ET LA HALTE CFF DE VERNIER

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu le plan localisé de quartier (PLQ) n° 29 947 – 540 dûment entré en force qui prévoit (hors périmètre du PLQ) la réalisation d'une passerelle de mobilité douce entre le quartier de l'Étang et le secteur de Blandonnet ;

vu le plan d'actions cantonal de la mobilité douce 2015-2018 qui intègre une liaison de mobilité douce entre la halte CFF de Vernier et le quartier de l'Étang ;

vu la loi 11863 du 13 octobre 2016 ouvrant des crédits d'étude et d'investissement de CHF 187'970'000.00 et un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de CHF 82'640'000.00 relatifs à la mise en œuvre du projet d'agglomération de deuxième génération (PA2) et qui comprend une subvention de CHF 270'000.00 pour l'établissement des études de la passerelle de l'Aventure ;

vu la loi 12551 du 1^{er} octobre 2020 ouvrant des crédits d'étude et d'investissement de CHF 219'560'000.00 et un crédit au titre de la subvention cantonale d'investissement de CHF 25'500'000.00 relatifs à la mise en œuvre du Projet d'agglomération de troisième génération (PA3) et qui comprend une subvention de CHF 9'630'000.00 pour la réalisation de la passerelle de l'Aventure ;

vu la lettre datée du 6 juillet 2021 confirmant l'engagement du Canton de Genève à financer le surcoût de l'élargissement de la passerelle de l'Aventure de 4.5 m à 6 m, répondant à la mise à jour des exigences actuelles en matière de mobilité douce, ainsi que d'autres surcoûts par rapport à la variante de base, soit un total de surcoûts évalué à environ CHF 5'000'000.00 HT;

vu la loi 13182 du 23 mars 2023 ouvrant des crédits d'étude et d'investissement de CHF 191'640'000.00 et un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de CHF 75'570'000.00 relatifs à la mise en œuvre du projet d'agglomération de quatrième génération (PA4) et qui précise à son art. 19 : « La loi 12551 ouvrant des crédits d'étude et d'investissement de CHF 219'560'000.00 et un crédit au titre de la subvention cantonale d'investissement de CHF 25'500'000.00 relatifs à la mise en œuvre du projet d'agglomération de troisième génération (PA3), du 1er octobre 2020, est modifiée comme suit : Art. 10, al. 3 (nouveau) 3 Dans le cadre des mesures d'ampleur d'agglomération présentant une complexité foncière et opérationnelle, la subvention cantonale d'investissement aux communes peut exceptionnellement excéder 50% du montant du projet inscrit au projet d'agglomération, déduction faite d'autres éventuelles subventions et participations de tiers et à condition de ne pas dépasser le crédit total de la présente loi. » ;

vu le lien entre la mesure 33-15 (passerelle de l'Aventure) et la Voie verte Rive droite permettant à cette mesure de bénéficier d'une subvention cantonale au-delà de 50% du montant du projet inscrit au projet conformément à la loi 12551 modifiée par la loi 13182 ;

vu le crédit d'étude d'un montant de CHF 595'000.00 TTC, voté le 6 octobre 2020, concernant la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce entre le quartier de l'Étang et la halte CFF de Vernier (DA 007 – 20.06) ;

vu le dépôt d'autorisation de construire DD 114240/ concernant la passerelle et cheminement piéton reliant le quartier de l'Étang à la nouvelle gare de Vernier – zone III à V, et le délivrance de celle-ci le 10 mai 2022 ;

vu le plan du Bureau T-INGÉNIERIE daté du 3 juin 2021 qui présente le tracé définitif pour la mise en place de cette liaison de mobilité douce ;

vu l'exposé des motifs ;

vu le rapport de la commission du génie civil et des équipements du 23 mai 2023 ;

sur proposition du Conseil administratif;

le Conseil municipal, par 26 OUI et 5 NON, (majorité simple)

décide

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 27'617'000.00 TTC destiné à la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce entre le quartier de l'Étang et la halte CFF de Vernier ;
- de prendre acte que ce crédit sera financé à hauteur de CHF 9'640'650.00 TTC par PG PROMOTORS SA en tant que participation ;
- de prendre acte que la passerelle bénéficiera d'une subvention cantonale du Projet d'agglomération de troisième génération (PA3) de CHF 15'015'000.00 TTC ;
- de comptabiliser les dépenses pour un montant de CHF 27'617'000.00 TTC et les recettes pour un montant de CHF 24'655'650.00 TTC dans le compte des investissements, puis de porter la dépenses nette de CHF 2'961'350.00 TTC à l'actif du bilan de la Ville de Vernier, dans le patrimoine administratif;
- d'amortir la dépense nette de CHF 2'961'350.00 TTC, à laquelle il y a lieu d'ajouter le crédit d'étude voté le 6 octobre 2020 pour une dépense nette de CHF 272'650.00 TTC, soit un montant total net de CHF 3'234'000.00 TTC qui sera amorti au moyen de 30 annuités sous la rubrique n°61.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2025.

